

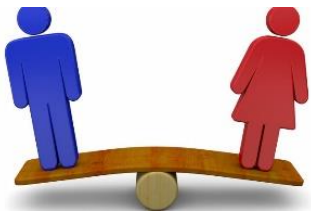


Dans une semaine, vous allez renouveler vos représentants du personnel avec l'arrivée de 20 nouveaux membres du Comité Social et Économique, titulaires et suppléants.

Le résultat des différents scrutins déterminera la représentativité des différentes organisations syndicales dans l'entreprise.

La CFDT souhaite atteindre 50 % de représentativité et être ainsi en capacité de négocier efficacement. **CHAQUE VOIX COMPTE !**

Les organisations syndicales seront amenées à négocier des accords concernant :



- **L'égalité professionnelle** : pour la CFDT, cet accord doit être le moment de mettre en place **une grille de salaires avec les coefficients**, de garantir des évolutions professionnelles ou permettre des réalignements mais également d'identifier les difficultés liées au travail (amélioration des conditions de travail, formations, ...).



- **Le droit à la déconnexion** : cet accord devra apporter de vraies garanties et encadrer les possibles excès en accordant des contreparties et non se résumer à de la « littérature » comme le projet initial de la direction en 2018.



L'annualisation des congés : il ne sera pas question de signer un accord prérédigé par la direction sans négocier des aménagements pour les salariés. Nous avons proposé dans un premier temps d'avancer la date d'octroi des congés d'ancienneté.



- **Prime d'intéressement** : il s'agit de redonner du sens à cette prime, avec des indicateurs qui tiennent compte des résultats de l'entreprise et un suivi mensuel pour évaluer le montant final.



- **Les négociations annuelles obligatoires** : cette négociation porte en grande partie sur la rémunération et les primes des salariés et permet également d'aborder les problématiques d'évolution des conditions de travail et du temps de travail.

Concernant l'aspect du « temps de travail », se profilent à court terme des négociations dont l'objet pour la direction sera de pouvoir satisfaire les besoins clients.



- et certainement bien d'autres (journées de solidarité, mise en place du CSE, ...).

**Alors n'oubliez pas de
faire entendre votre voix,
le mardi 28 mai 2019 !**

